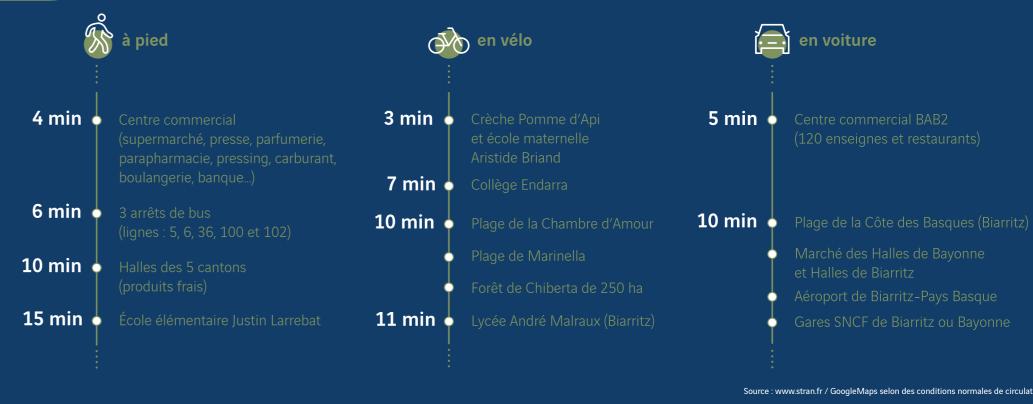




Une ville parfaitement connectée













VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS

AUJOURD'HUI, CONSTRUIRE UNE CONFIANCE DURABLE EST PLUS QUE JAMAIS LA BASE DE TOUTE RELATION

Remettre la confiance au cœur de la relation client est aujourd'hui notre principale priorité.

Filiale du groupe VINCI, acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, VINCI Immobilier compte parmi les acteurs majeurs de l'immobilier en France.

Où que vous soyez, quel que soit votre projet, nos 1 348 collaborateurs conçoivent et réalisent des opérations qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie et de travail, en immobilier tertiaire comme en logements. La maîtrise de l'ensemble de nos métiers et notre capacité d'innovation permanente nous permettent de répondre à vos attentes, en vous apportant des solutions sur-mesure qui anticipent les futures

mutations des modes de vie.

ENTRE VOUS ET NOS ÉQUIPES, UN ENGAGEMENT COMMUN

La confiance se mérite, se construit et se vérifie.

Conscients de l'importance de l'achat d'un logement neuf, nous avons fait le choix de bâtir avec vous un lien durable en vous apportant le savoir-faire de nos collaborateurs sur lesquels vous pouvez compter à chaque étape de votre projet d'acquisition.

De la signature du contrat de réservation à la remise des clés, vous bénéficiez d'interlocuteurs responsables et attentifs qui vous assurent à chaque instant un haut niveau de transparence et de confiance.

POUR VOUS, NOUS CRÉONS DE NOUVEAUX ESPACES URBAINS, DYNAMIQUES ET ATTRACTIFS

Acteur local et régional engagé aux côtés de ceux qui, chaque jour, contribuen à façonner le visage des villes et territoires de demain,

VINCI Immobilier compte parmi les intervenants économiques majeurs en Nouvelle-Aquitaine avec des réalisations qui sont des références dans la région. Pour vous, la garantie de pouvoir compter sur une réelle proximité.





VILL'AMARINE, Soorts-Hossegor

REFEREN'CIEL, Lormont



Votre logement est certifié NF Habitat, attestant ainsi qu'il répond à des critères de qualité supérieure, contrôlé par un organisme indépendant selon un référentiel exigeant. C'est pour vous, des bénéfices concrets au quotidien, en termes de qualité de vie, de maîtrise des dépenses, de sécurité et de confort. Le choix de cette certification traduit notre engagement dans la qualité de la conception et de la construction de votre logement et du service



La Réglementation Thermique RT 2012 intègre des exigences en matière de conception, de confort et de consommation d'énergie.

Elle favorise la conception et la réalisation de lieux de vie à la fois respectueux de l'environnement mais aussi confortables et économiques pour les futurs occupants.



VOS RENDEZ-VOUS EN 9 ÉTAPES



SIGNATURE DE VOTRE CONTRAT DE RÉSERVATION



ACTIVATION DE VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE



ENVOI DE VOTRE
PROIET AU NOTAIRE



SIGNATURE DE VOTRE ACTE AUTHENTIQUE



PERSONNALISATION DE VOTRE LOGEMENT



CHOIX DE VOTRE AMBIANCE SOLS ET FAÏENCES



VISITE DE VOTRE LOGEMENT À L'ACHÈVEMENT DES CLOISONS INTÉRIEURES



VISITE PRÉ-LIVRAISON



VISITE DE LIVRAISON ET REMISE DES CLÉS

L'ART AU PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

Co-fondateur et signataire de la charte "1 immeuble, 1 œuvre", VINCI Immobilier met de l'art dans ses réalisations!

Cet engagement, réalisé sous le haut patronage du Ministère de la Culture, consiste à installer une œuvre d'art dans chaque immeuble d'habitation ou de bureaux, neuf ou rénové.

Qu'elle soit sculpture, peinture, lumière, vidéo ou autre, l'œuvre participe à l'amélioration de la qualité de vie des occupants ou des visiteurs et se laisse contempler par tous, sans distinction.

Tout en soutenant les artistes et la création contemporaine française, VINCI Immobilier invite ainsi l'art dans le quotidien et dans la ville.



Sculpture de Sandrine SOURDET Résidence L'ESSAI à Saint-Médard-en-Jalles



ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL : UNE AMBITION QUI REDESSINE LE PAYSAGE URBAIN

Face aux enjeux environnementaux, VINCI Immobilier prend un engagement fort : réinvestir la ville existante pour mettre fin à l'étalement urbain et préserver les milieux naturels et agricoles de nos territoires. Notre responsabilité consiste aujourd'hui à identifier les espaces urbains obsolètes, à les valoriser, les végétaliser, les faire renaître. En initiant cette transformation nous redessinons des lieux de vie harmonieux dans lesquels la biodiversité prend toute sa place.

Constituer une canopée urbaine protectrice, intégrer des espaces naturels paysagers, favoriser les jardins de pleine terre, densifier le végétal... Notre objectif s'inscrit bien au-delà d'un impératif environnemental, nous faisons le choix de dessiner une ville plus proche de nos envies, de nos usages, de nos besoins ; une ville meilleure, respectueuse de ses habitants et des générations futures.



VOTRE CONFIANCE NOUS ENGAGE DURABLEMENT

ESPACE DE VENTE 18 ALLÉE PAULMY 64100 BAYONNE

0 800 124 124 Service & appel gratuits



www.vinci-immobilier.com



VINCI Immobilier Grand Ouest - SAS au capital de 10000€ - SIRET 830856 266 00010- 2 313, boulevard de La Défense - 92000 Nanterre. "VILLA BAKARRA" désigne le nom du programme immobilier développé par VINCI IMMOBILIER. Photos : iStock. Les illustrations contenues dans ce document sont une libre interprétation du projet élaboré par l'artiste. Les caractéristiques présentées ne sont pas définitives et sont susceptibles d'être modifiées en fonction des contraintes techniques, financières, administratives ou règlementaires imposées à VINCI Immobilier Grand Ouest, notamment lors de l'instruction des autorisations de construire. Les caractéristiques n'entrent pas dans le champ contractuel. Les plans et propositions d'agencement sont figurés à titre d'exemple, les appartements sont vendus et livrés non meublés, les balcons et terrasses non végétal NFF. Les plans et propositions d'agencement sont figurés à titre d'exemple, les appartements neufs à un maximum de 30 kWhEP/m2/an en moyenne. Le label NFF. Le prior propositions de l'article 4 de la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 relatives à la Réglementation Thermique RT 2012, qui ont pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaries neufs à un maximum de 50 kWhEP/m2/an en moyenne. Le label (») concernés (») Le prior propositions de l'article 4 de la construction d'un immeuble de la construction du (des) about d'une VEFA, respecte certains critères liés à la qualité de service et d'exécution. Les résidences bénéficiant de ces certifications de l'abel, validée à l'achèvement de la résidence. (1) Google Maps, sous réserve des conditions de trafic et de météo. Données fournies à titre indicatif, non contractuelles. Architecte : Bernard SIGNORET. Perspectiviste : 2 Pixels, Juilidée à l'achèvement de la résidence.